



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe sur les salaires

Question écrite n° 9818

Texte de la question

M Robert Mondargent attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur les problèmes auxquels sont confrontés les maisons des jeunes et de la culture. Dans les dernières années, la réduction massive des subventions de l'Etat pour les MJC et leurs fédérations a provoqué des problèmes de gestion insurmontables par des associations d'éducation populaire. Les réductions de subventions ont d'abord conduit directement à des suppressions de postes de personnels employés au service des MJC et de leurs fédérations. La réduction des crédits a produit un déficit de gestion de la FFMJC et des FRMJC. Ces fédérations se trouvent dans l'incapacité d'acquitter la taxe sur les salaires d'une partie de 1987 et d'une partie de 1988. Elles ne peuvent plus réduire leur activité, leurs moyens humains et matériels sont à la limite de ce qui est indispensable au maintien de leur fonctionnement dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir trouver une solution convenable aux difficultés de trésorerie des MJC et de leurs fédérations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports est très sensible aux difficultés financières que traversent les maisons des jeunes et de la culture et leurs fédérations, dues notamment au poids que représente pour elles la taxe sur les salaires. La question de l'allègement de la taxe sur les salaires est posée depuis plusieurs années. Déjà, la loi de finances pour 1989 a prévu deux avantages : d'une part, l'abattement annuel de la taxe sur les salaires a été porté à partir du 1er janvier 1989 à 8 000 F ; d'autre part, les tranches qui servent de base pour le calcul des taux seront indexées sur la 7e tranche de l'impôt sur le revenu et donc régulièrement réactualisées. Enfin, le Premier ministre a confié au secrétaire d'Etat placé auprès de lui la charge de mettre en place un groupe de travail composé de représentants de différents ministères et de représentants du Conseil national de la vie associative. Ce groupe s'est réuni une dizaine de fois entre le mois de février et le mois de juin. Différents thèmes ont été abordés dont celui de la taxe sur les salaires. Plusieurs hypothèses ont été soulevées, taux moyen unique, allègement sous forme de réduction proportionnelle, celles-ci nécessitent des analyses statistiques approfondies afin d'évaluer le coût de telles mesures pour le budget de l'Etat. S'agissant des subventions versées à ces fédérations, pour 1989, l'aide apportée à ces mouvements a retrouvé et parfois dépasse le niveau de 1987 malgré des contraintes budgétaires sévères.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9818

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 848